

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 DECEMBRE 2018**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET,
LETOURNEUR, RAINE, SANNIER, VIDEAU.
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DURVILLE, DUTHILLEUL,
FOUCAULT, GUIOC, LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:
Mme MUSET-TARDIF (*pouvoir à Barbara RAINE*)
Mme YVERT
Mr HENGBART (*pouvoir à Maud VIDEAU*)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Maud VIDEAU est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 05/11/2018

Patrick LECAPLAIN accepte, bien que le sujet n'était pas inscrit à l'ordre du jour, la demande de Jean LEMARIÉ qui propose une rectification à son intervention page 4 « Jean LEMARIÉ regrette que le Maire n'ait pas informé le Conseil Municipal du dépôt du dossier de candidature alors que la question lui avait été posée en conseil municipal et que nous l'ayons appris dans la presse, c'est un manque de transparence difficilement compréhensible vis-à-vis de l'ensemble du Conseil Municipal ».

Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – AUTORISATION D'OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE

Barbara RAINE rappelle la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », qui a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, le Conseil Municipal est amené à formuler un avis sur les propositions d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2019. Comme l'an dernier, Caen la mer a donné son accord. La commune a demandé aux différents commerces de lui communiquer les dates souhaitées, le 26 septembre dernier, seuls deux commerces ont répondu.

Les dates proposées pour 2019 sont, pour le secteur alimentaire : les 06/01/2019 – 31/03/2019 – 19/05/2019 - 14/07/2019 - 01/09/2019 - 10/11/2019 - 17/11/2019 - 01/12/2019 - 08/12/2019 – 15/12/2019 – 22/12/2019 et 29/12/2019. Les autres secteurs (*automobiles et équipement à la personne*) n'ont pas demandé de date.

Adopté à l'unanimité.

III – FINANCES

A- Autorisation d'avances sur subventions

Comme chaque année, afin de permettre aux associations de fonctionner dès le début de l'année 2019, Alain COLOMBE propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans la limite de 25 % du montant alloué en 2018, aux associations AJBO, COS, LCBO et au CCAS.

Adopté à l'unanimité.

B- Décision modificative

Alain COLOMBE indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser des écritures de fin d'année. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1, équilibrée en fonctionnement et en investissement.

Il précise à François DEGUSSEAU que la ligne « assainissement » correspond à la mise aux normes des locaux de l'Espace Animation Jeunesse et Barbara RAINE lui précise que la commune a signé le principe que Caen la mer réalise des bilans énergétiques et donne les conseils nécessaires mais si elle a besoin d'un expert, il sera à sa charge.

Adopté à l'unanimité.

C- Garanties d'emprunts

Alain COLOMBE informe que Caen la Mer Habitat réalise la construction d'un immeuble de 15 logements à Bretteville sur Odon ZAC de la Maslière et a contracté un prêt d'un montant de 1 612 559 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer cette opération, réparti ainsi :

- prêt PLAI d'un montant de 528 898 € - durée 40 ans
- prêt PLAI foncier d'un montant de 107 736 € - durée 60 ans
- prêt PLUS d'un montant de 796 791 € - durée 40 ans
- prêt PLUS foncier d'un montant de 179 134 € - durée 60 ans

La Commune de Bretteville sur Odon est sollicitée pour garantir le remboursement de ces emprunts à hauteur de 50 %. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette garantie d'emprunt.

Adopté à l'unanimité

IV – URBANISME

A- Désignation des noms de rues/impasses et/ou venelles dans la Maslière

Alain COLOMBE indique que Normandie Aménagement a demandé à la commune de dénommer de nouveaux noms pour des rues, impasses et/ou venelles dans la ZAC de la MASLIERE. Dans la continuité des noms existants, il est demandé au Conseil de proposer 6 noms de poètes, écrivains Normands :

- Sophie de RENNEVILLE (1772 – 1822)
 - Jacques MALFILATRE (1732 – 1767)
 - Annie SAUMONT (1927 – 2017)
 - Jean MAROT (1450 - 1526)
 - Marguerite DURAS (1914 – 1996)
 - Alain CHARTIER (1385 – 1429 dates non certifiées)
- Si besoin :
- Octave MIRBAUT
 - Roland BARTH
 - Alphonse ALLAIS (1854 – 1905)

B- Vente de terrain

Comme indiqué au conseil municipal du 24 octobre 2016, la commune de Bretteville sur Odon est propriétaire d'une parcelle dans le « triangle des Crêtes », cadastrée ZM 9. La surface de la parcelle avait été évaluée à 2 450 m², or elle est de 2 492 m².

Afin de finaliser la vente du terrain, au prix de 10 € le m², il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette vente avec la surface rectifiée.

Patrick LECAPLAIN précise que le terrain nécessaire à l'échangeur a été acheté.

Adopté à l'unanimité.

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

➤ **Patrick LECAPLAIN** informe :

- ✓ Conseils Municipaux 2019 : les 4 février – 18 mars – 29 avril – 24 juin – 16 septembre – 4 novembre et 16 décembre.
- ✓ Travaux de voirie :
 - les services de Caen la mer ont réalisé le point-à-temps (*gravillonnage*), dans la commune et l'entreprise Toffolutti (*retenue par Caen la mer*) a achevé les réfections de voirie. Une 2^{ème} tranche sera effectuée en 2019 après le vote du budget de Caen la mer, puis une 3^{ème} phase en 2020, avec en priorité la réfection des trottoirs.
 - le marquage au sol sera finalisé quand la météo le permettra.
 - rue des Crêtes : les riverains ont alerté la commune sur la vitesse excessive des voitures circulant dans la plaine vers la rue des Crêtes et inversement, afin d'éviter les feux de la route de Bretagne. Il est proposé de poser une barrière au niveau du pont en haut de la rue des Crêtes et une seconde au niveau du stand de tir, les utilisateurs du stand devront entrer par le quartier Koenig. Il est nécessaire de laisser un accès pour les agriculteurs.
 - Festyland : une liaison a été créée, chemin aux Bœufs, pour permettre les livraisons le temps des travaux de réfection du tunnel. A la fin des travaux, ce chemin servira d'issue de secours au parc.
- ✓ Centre socioculturel : un bureau a été créé dans le hall d'accueil.
- ✓ Cimetière Notre Dame : le parement du mur sera réalisé au printemps, le portail sera posé en début d'année prochaine.
- ✓ Urbanisme :
 - Logipays a lancé son chantier au 133 route de Bretagne.
 - Les travaux de l'immeuble au 135 route de Bretagne commenceront début 2019.
 - Projet au 97 route de Bretagne : le PC vient d'être déposé. Jean LEMARIÉ et François DEGUSSEAU auraient apprécié que le dossier soit exposé en commission urbanisme, même si rien n'était acté.
- ✓ Plan Local de l'Habitat 2019/2024, exposé en séminaire des Maires.
L'Aucame a réalisé l'étude. 4 orientations stratégiques :
 - Inscrire le PLH dans le cadre de production de logements : structurer une stratégie foncière pour mettre en œuvre le PLH et anticiper les futures programmations.
 - Veiller à l'attractivité et à la qualité des parcs existants : accompagner les particuliers dans leur démarche de rénovation.
 - Proposer des solutions de logements adaptés aux besoins spécifiques de certains habitants en organisant la mixité et les parcours résidentiels : objectifs quantitatifs en matière de logement locatif social et accession abordable.
 - Renforcer les dispositifs de gouvernance et les outils mis en œuvre du PLH.
La commission Habitat à Caen la mer va travailler sur le sujet avant le vote en conseil communautaire puis en conseil municipal.
Pour Bretteville, il est demandé une densification plus importante passant de 31 à 35 logements/hectare. La commune pourra construire sur les 5 ans, un maximum de 231 logements.
Patrick LECAPLAIN précise à François DEGUSSEAU que le futur projet du Triangle des Crêtes n'aura peut-être pas à respecter les 35 logements/hectare car il est antérieur à l'élaboration du futur PLH.

- **Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint en charge des Affaires sociales :**
 - dresse un bilan des aides versées par le CCAS :
 - ✓ 32 familles - 72 enfants bénéficient des aides
 - ✓ centres aérés et garderie : 1 900 €
 - ✓ cantine : 3 200 € pour la cantine de Bretteville et 800 € pour le collège
 - ✓ bourses d'études collège : 3 600 €
 - ✓ chèques d'accompagnement personnalisé (*aide alimentaire*) : 1 000 €
 - ✓ aides exceptionnelles (*factures d'eau, électricité, gaz...*) : 7 200 €
 - Le Banquet municipal aura lieu le 27 janvier 2019.

- **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint en charge de la jeunesse** indique que le PEDT « plan mercredi » a été agréé par la CAF, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'Etat, avec l'AJBO comme exploitant, les tarifs et les services proposés ont été acceptés. Cet agrément permet d'obtenir des subventions qui permettent de suivre la charte qualité, avec des contraintes telles qu'un taux d'encadrement plus important, des coefficients pour les tarifs, des encadrants diplômés...

- **Barbara RAINE, Maire-Adjoint en charge de l'environnement** informe que la distribution des sacs de compost sera effectuée le 30 mars 2019.

VI- QUESTIONS DIVERSES

- Jean LEMARIÉ souhaite évoquer deux points, non-inscrits à l'ordre du jour :
 - L'allongement de la piste de l'aéroport : il constate que des communes proches de Bretteville ont proposé des réunions publiques à leurs habitants pour discuter du sujet qui n'est pas neutre et regrette que la commune ne fasse pas de même. Sur le fond, les avis sont partagés mais il serait bien d'ouvrir le débat.
 Patrick LECAPLAIN précise que deux réunions ont eu lieu à Carpiquet et Saint-Manvieu-Norrey, les Brettevillais ont été informés par flyers dans les boîtes aux lettres, il n'a donc pas jugé nécessaire d'en prévoir une à Bretteville. Un site internet et un registre (*dans ces 2 communes*) sont disponibles pour déposer ses requêtes.
 Il est favorable au développement économique de la région, il ne faut pas oublier que la Ligne Paris Normandie (*transport ferroviaire*) ne sera pas réalisée avant 2030. L'allongement de la piste permettra l'accueil d'avions d'une plus grande capacité et donc limitera les rotations. La commune de Bretteville est peut-être moins impactée que Louvigny par le survol des avions de ligne.
 Jean LEMARIÉ regrette que le sujet semble bouclé et rien n'interdit les communes de prévoir des réunions pour l'évoquer, les citoyens souhaitent donner leur avis et ont besoin de comprendre même si ce sujet a une légitimité.
 Maud VIDEAU rappelle qu'il y a une procédure, des réunions prévues à cet effet, les Brettevillais y ont d'ailleurs participé, tout est donc respecté.
 Serge BOUFFARD confirme les nuisances des avions de ligne et indique qu'il serait bien de revoir également, la charte environnement car la voltige est aussi nuisible.
 Patrick LECAPLAIN confirme que ce sujet est beaucoup plus gênant pour Bretteville et mérite d'être revu.
 - Jean LEMARIÉ indique qu'une commune avoisinante propose 100 € pour l'achat de vélo à assistance électrique et suggère d'étudier la possibilité d'allouer des aides aux habitants, sous conditions de ressources.
 Patrick LECAPLAIN indique avoir discuté avec le Maire de cette commune, à ce sujet et précise qu'avec le nouveau PLH, les communes devront participer à ce genre d'action, il faut étudier les critères possibles d'attribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.